

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/54 à 2025/79

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize juin deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.
Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET – Mme Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING – Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT - Mme Mylène GLORIAN - M. Lucas LEROY - Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Saïd BECHROURI - M. Cédric LEGRAND - M. Joffrey LEROY –M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Karima HARIZI – Mme Cécile MESANS, Adjoint au Maire.

M. Philippe LEMIERE – Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC -- M. Cédric BERLEMONT - Mme Stéphanie MORELLI – M. Philippe DUEZ - Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux

ABSENTS :

M. Romain FYVEY - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Roger VICOT
Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN
Monsieur Philippe LEMIERE a donné pouvoir à Monsieur Michel VANHEE
Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE
Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE
Monsieur Cédric BERLEMONT a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Stéphanie MORELLI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 19 juin 2025

DELIBERATION

2025/ 73 - PROJET EDUCATIF GLOBAL - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS DE LOMME EDUC.

Les villes de Lille, Lomme et Hellemmes affirment que chaque enfant doit pouvoir développer ses potentiels, bénéficier d'un parcours éducatif de qualité et se construire en tant que citoyen dans un monde en transition.

Le projet éducatif global qu'elles portent conjointement s'articule autour de 3 grandes ambitions :

1. Accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants ;
2. Agir sur le bien-être des enfants dans une ville durable et solidaire ;
3. Développer le pouvoir d'agir des enfants dans une « ville à hauteur d'enfants ».

Le Programme Annuel d'Actions de Lomme Educ' permet d'accompagner et de soutenir financièrement des initiatives pédagogiques en direction des enfants ou de leurs éducateurs (parents, professionnels, bénévoles associatifs). Pour s'inscrire dans ce programme d'actions, l'initiative doit répondre à 3 critères :

- Répondre aux grandes ambitions du Projet Educatif Global et à au moins un des enjeux prioritaires de Lomme Educ' ;
- Compter plusieurs partenaires (soutien financier, matériel, mise à disposition de moyens humains, etc.) ;
- Engager les enfants de manière participative dans la définition et/ ou la mise en œuvre de l'action.

Les initiatives qui ont un caractère innovant ou expérimental sont privilégiées.

Une enveloppe globale de 50.000 € permet d'une part de soutenir les initiatives des établissements scolaires et des associations pour un montant total de 30.000 € et d'autre part des projets spécifiques portés par les services municipaux ou des partenaires sous forme de prestations pour un montant total de 20.000 €. Il s'agit par exemple de l'aménagement des BCD dans les écoles ou de l'accompagnement à la concertation des enfants sur les aménagements de cours à vivre. Pour les subventions, les porteurs de projet ont la possibilité de proposer leur initiative à une commission composée d'élus municipaux et de techniciens lommeois en avril et en juin pour un passage en délibération soumise aux conseils communal et municipal en juin et en octobre 2025.

Pour la session d'avril 2025, 15 projets ont été déposés. Il est proposé de soutenir, par le biais de subventions, 10 de ces initiatives dans le cadre du programme annuel d'actions, pour un montant global de 15.233 €. 4 sont portées par 2 collèges, 3 par 3 écoles maternelles et élémentaires, 3 par des associations.

Les thèmes prioritaires sont :

- l'éducation à la citoyenneté ;
- l'éducation au développement durable ;
- l'éducation artistique et culturelle.

Ces actions feront l'objet d'un bilan à la fin de leur mise en œuvre.

Collège Guy Mollet- Participation au projet « A new friendship is born »

Après avoir échangé par capsules audio et vidéo avec des élèves d'un établissement de la banlieue de Londres, les élèves du collège (3ème LCE) ont rencontré leurs correspondants le vendredi 7 février 2025 à Lille. Ils les ont pris en charge pour une visite guidée. Les élèves anglais souhaitent à leur tour leur faire visiter leur ville le 5 juin 2025. Le soutien de la ville contribue au déplacement des élèves et de leurs enseignants à Londres.

Le budget total de l'opération est de 3.968 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 480 €.

Collège Guy Mollet – Participation au projet « No stress ! Bien-être au Collège »

Le projet « No stress ! Bien-être au collège » comprend d'une part un atelier de gestion du stress pour répondre aux besoins des élèves à l'approche des examens et de façon plus générale pour leur apprendre à gérer leurs émotions. En complément, il est prévu l'achat de casse-têtes pour développer des alternatives ludiques au tout-écran et favoriser la pause numérique.

Le budget total de l'opération est de 858,32 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 758 €.

Collège Jean Jaurès – Participation au projet « vélo »

Il s'agit d'un projet de sensibilisation aux mobilités douces qui se déroule tout au long de l'année et se termine par un périple de 2 jours en vélo jusqu'à la ferme Beck de Bailleul. Ce projet permet de développer de nombreux aspects avec les élèves grâce à différents ateliers tout au long de l'année :

- Intervention de la police municipale pour travailler sur le « savoir rouler en sécurité »
- Ateliers de mise en selle et de pratique du vélo
- Intervention sur les mobilités douces
- Ateliers mensuels dédiés à l'organisation globale de la sortie de 2 jours en mai, sur la communication à adopter pour impliquer les élèves, leurs parents et le personnel du collège dans le challenge « Mai à vélo ».

Le budget total de l'opération est de 2.500 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

Collège Jean Jaurès – Participation au projet « Folies Baroques »

Il s'agit d'un projet proposé dans le cadre de l'édition Fiesta, portée par lille3000. Folies Baroques est un projet de création d'un concert-spectacle avec des élèves de cycle 3 (CM1-CM2-6^e) accompagné par le Concert d'Astrée. Dans ce cadre, le Collège Jean Jaurès et l'école George Sand emmènent les élèves impliqués dans le projet à Versailles pour visiter le château, ses eaux musicales, y tourner un clip musical en lien avec l'une des œuvres vocales travaillées dans le projet Folies Baroques.

Le budget global de l'opération est de 1.790 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

Ecole maternelle Defrenne – Associer les parents à l'éveil des tout-petits

L'initiative s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation nationale sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans en milieu scolaire. Afin d'accompagner cette démarche nécessitant la prise en compte et l'implication des familles, l'école demande le soutien de la Ville pour mettre en place des ateliers parents-enfants avec des prestataires complémentaires à ceux déjà proposés par les services municipaux et favorisant l'éveil des tout-petits.

Le budget global de l'opération est de 700 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 700 €.

Ecole Roger Salengro – Participation à la création d'une ludothèque au sein de l'école

L'objectif de ce projet est d'acquérir une sélection de jeux de société adaptés aux besoins éducatifs des élèves, afin d'améliorer leurs apprentissages et de renforcer leur développement personnel tout en créant un environnement scolaire plus dynamique et interactif.

Le budget global de l'opération est de 1.050 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 500 €.

Ecole Voltaire Sévigné – Participation à la réalisation d'une fresque collaborative au motif floral dans la cour à vivre à l'occasion des 70 ans de l'école

La réalisation de cette fresque collaborative inter-âges permet de mettre en synergie les élèves et personnels de l'école, l'artiste plasticienne Annaïck Lambin, les partenaires (municipaux, associatifs...) et les parents d'élèves autour d'un projet commun visant à rendre le cadre de vie plus agréable et de marquer davantage l'identité de l'école autour des valeurs culturelles et citoyennes.

Le budget global de l'opération s'élève à 5.500 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 2.000 €.

SEVE- Tous Citoyens grâce à la philo

L'association SEVE souhaite proposer des ateliers philo aux élèves du CP au CM2 avec comme objectif l'amélioration durable du climat scolaire et un meilleur vivre-ensemble. Par l'échange autour des thèmes choisis par les enfants et les enseignants (égalité filles/garçons, amitiés, bonheur, etc.), les élèves améliorent leurs compétences psycho-sociales et développent de nouvelles habiletés de pensée.

Le budget global s'élève à 3.450 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 2.945 €.

Par ailleurs, l'association recevant plus de 23.000 € d'aides publiques cumulées, il convient de conclure une convention d'objectifs entre l'association « SEVE » et la Ville, précisant les modalités de versement de l'aide financière et les engagements respectifs.

Solidarité Laïque – Participation au projet « Accès à la lecture »

L'association Solidarité Laïque poursuit son opération « Accès à la lecture » en remettant à chaque enfant de CM2 de 8 classes lommoises qui souhaitent s'engager sur le projet un livre personnalisé (« Le livre de la jungle » ou « L'Odyssée d'Ulysse ») qui sera ensuite exploité par les enseignants et qui donnera lieu à une restitution en fin d'année scolaire. Ce projet contribue à susciter l'envie de lire chez les enfants.

Le budget global de l'action est de 4.500 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 3.000 €.

Buena Vista Video Club – Reportage participative sur la biodiversité

Il s'agit d'un projet en partenariat avec l'école Roger Salengro. L'objectif est de réaliser un reportage participatif sur la biodiversité en ville avec les élèves de CM1-CM2. L'action se déroule en plusieurs étapes : découverte du métier de journaliste, découverte de la faune lommoise avec le soutien de partenaires locaux comme la Ligue de Protection des Oiseaux, la ferme éducative ou le Quai des Transitions, tournage et montage du film qui pourra être valorisé à l'occasion d'un temps fort municipal comme la Semaine de l'Education.

Le budget global du projet s'élève à 3.270 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 2.850 €.

Pour les écoles dont les coopératives sont affiliées à l'OCCE du Nord, la subvention est versée directement à l'OCCE conformément aux termes de la Convention établie avec l'association.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
 - 1.238 € au Collège Guy Mollet (SIRET : 195 945 233 00011) ;
 - 2.000 € au Collège Jean Jaurès (SIRET : 195 901 319 00010) ;

- 3.200 € à l'OCCE Du Nord (SIRET : 390 459 246 00042) ;
 - 2.945 € à l'association SEVE (SIRET : 828 577 973 00039) ;
 - 3.000 € au Comité National de Solidarité Laïque (SIRET : 339 797 920 00040) ;
 - 2.850 € à l'association Buena Vista Video Club (SIRET : 833 311 020 00048) ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'association « SEVE » et la Ville, ci-annexée ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants soit :
- 3.238 € au chapitre 65, fonction 420, article 65738, opération n°1984 « Aménagement du temps de l'enfant » – code service NEH ;
 - 11.995 € au chapitre 65, fonction 420, article 65748, opération n°1984 « Aménagement du temps de l'enfant » – code service NEH ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme *η*



Publié : 03 JUL. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

3. Budget prévisionnel du projet « A new friendship is born » Structure / association : « Collège Guy Mollet de Lomme »

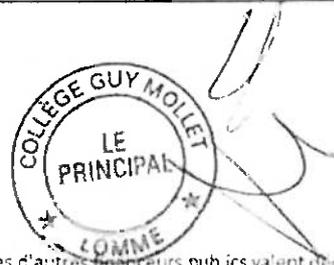
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	3968	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	480
63 - Impôts et taxes	0	Familles	3488
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	3968	TOTAL DONT CVN	3968

Nom du Signataire : CANON

Qualité : Principal

Date : 4/4/2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « No Stress ! »

Structure / association : « Collège Guy Mollet de Lomme »

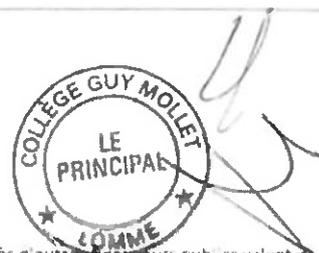
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	258.32	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	600		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	758
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	100.32
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	858.32	TOTAL DONT CVN	858.32

Nom du Signataire : CANON

Qualité : Principal

Date : 4/4/2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Date : 04/04/2025
Signature :

J. Devicau


2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « vélo » Structure / association : « collègue Jean Jaurès »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	170€	73 - Concours publics	
Autres fournitures	350€	74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations	1 980€		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) : AIL	1 300€
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	1 200€
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	

862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	2 500€	TOTAL DONT CVN	2 500€

Nom du Signataire : Devineau Isabelle

Qualité : Principale

Date : 04/04/2025

Signature :

I. Devineau


1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Devineau Isabelle

Représentant(e) légal(e) de la structure : collège Jean Jaurès

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 1 200 € au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le04/04/2025..... À Lomme

Signature

I. Devineau


3. Budget prévisionnel du projet « Folies Baroques » Structure / association : « Collège Jean Jaurès - Lomme »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	1690	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres (parking)	100	Ville de Lomme	1000
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			790
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	1790	TOTAL DONT CVN	1790

Nom du Signataire : Devineau

Qualité : Chef d'établissement

Date : 22/04/2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

3. Budget prévisionnel du projet « Associer les parents à l'éveil des tps » Structure / association : « à l'école Defrenne »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	3500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3030	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières (transports)	470	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	3500	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	3500
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

Nom du Signataire : BOULET MARION

Qualité : DIRECTRICE

Date : 04 AVRIL 2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « LUDOTHEQUE A SALENGRO » Structure / association : « ECOLE ROGER SALENGRO »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1050	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	600	73 - Concours publics	
Autres fournitures	450	74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	750
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			300
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	1050	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	1050
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

Nom du Signataire : RENAUX FABRICE

Qualité : Directeur

Date : 04/04/2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « PAA réalisation de fresque » Structure / association : « OCCE 1787 – école Voltaire-Sévigné »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2000,00	70 - Participation de la coopérative scolaire	750,00
Achats matières et fournitures	1900,00	73 - Concours publics	
Autres fournitures (outils)	100,00	74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	4 000,00
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	3 500,00	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3 500,00	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels – Mécénat (APE + Denier des écoles laïques)	750,00
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	5 5000,00	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	5 500,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	5 500,00	TOTAL DONT CVN	5 500,00

Nom du Signataire : MARTIN Philippe

Qualité : Directeur

Date : 01/04/2025

Signature :


 OCCE 1787
 ECOLE VOLTAIRE-SEVIGNE
 1 rue Emile Zola, CP 1787, 59125
 Tél : 03 20 84 21 09
 www.lesocce.com
 0000 - Volontaire en nature - Martin - 16/16

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

3. Budget prévisionnel du projet « Tous citoyens grâce à la Philo » Structure / association : « Association SEVE__ »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1856	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
Etudes et prestations de service	1856	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	126		
Locations			
Entretien et réparation	126		
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme PEG	2945
63 - Impôts et taxes	51		
Impôts et taxes sur rémunération	51		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	802	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	537	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	264	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	205
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	315		
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	3150	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	3150
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	315	87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	315	875 - Bénévolat	315
TOTAL DONT CVN	3465	TOTAL DONT CVN	3465

Nom du Signataire : Frédéric Lenoir

Qualité : Président

Date : 7/04/2025

Signature :



ASSOCIATION SEVE 
 Asso L'n 1901
 4 rue du Lycée - 92330 SCEAI
 contact@asso.seve.org
 SIRET 828 577 973 80039

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

3. Budget prévisionnel du projet « Accès à la lecture avec un livre personnalisé au nom de l'enfant »

Structure / association : « Délégation départementale de Solidarité Laïque dans le Nord »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4500 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	4500 €	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	4500 €
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	3000 €
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	1500 €
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels – Mécénat de Solidarité Laïque	1500 €
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	4500 €	TOTAL DONT CVN	4500 €

Nom du Signataire : Dominique THYS

Qualité : Délégué départemental de Solidarité Laïque dans le Nord

Date : 10 avril 2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « reportage participatif : protéger la biodiversité lommoise »

Structure / association : « Buena Vista Video Club »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	420 €
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	420 €		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	2850
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	1371	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	1329	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	100	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	50		
Frais financiers autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	3270 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	3270 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	100	87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	200	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

Nom du Signataire : Juan Camilo Barbosa

Qualité : Président

Date : 10 avril 2025 Signature :



Juan Camilo Barbosa

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros. 2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
AVEC L'ASSOCIATION SEVE**

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, article 10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Lille - Commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire délégué de la commune associée de Lomme agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Communal du 19 Juin 2025 et du Conseil Municipal de Lille du 20 Juin 2025, désignée ci-après "la Commune", n° SIRET : 215 903 550 00014, Code NAF : 8411 Z, Dénommée ci-après « La Ville »,

D'UNE PART,

L'association SEVE (Savoir Être et Vivre Ensemble), association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 84 rue du Lycée 92330 Sceaux, immatriculée sous le n° W751236167, représentée par Madame Martine Roussel-Adam, viceprésidente, ci-après désignée l' « Association »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Préambule

Considérant l'objet de l'association SEVE

Convaincus que la pratique de la philosophie peut changer le monde, Frédéric Lenoir et Martine Roussel-Adam ont créé en 2016 l'association SEVE (association loi 1901) dont la mission principale est de généraliser la philosophie et la pratique de l'attention chez les enfants et les adolescents pour les aider à devenir, demain, des citoyens conscients, réfléchis, éclairés, solidaires. L'association SEVE met en place des partenariats dans toute la France avec des établissements scolaires, des centres de loisirs, des collectivités, des associations et d'autres structures accueillant des enfants et des adolescents. Dans ce cadre, les animateurs SEVE assurent des cycles d'ateliers de philosophie et pratique de l'attention. Tous nos animateurs ont suivi le "Parcours SEVE", un programme de préparation à l'animation d'ateliers de philosophie et pratique de l'attention avec les enfants & adolescents, assuré par nos formateurs, tous experts dans leur domaine. Les animateurs qui acceptent d'accompagner l'association dans la réalisation des Ateliers SEVE signent une Charte regroupant les règles éthiques et morales de l'association. L'association SEVE bénéficie de l'agrément de l'Éducation Nationale, de l'agrément Jeunesse et Education Populaire et est reconnue comme organisme de formation professionnelle.

Considérant les priorités éducatives portées par la ville de Lomme dans le cadre de son Projet éducatif global « Lomme éduc » :

Le projet éducatif global est le document de référence pour la mise en œuvre d'une politique éducative municipale en faveur des enfants et de leur famille, pour leur réussite éducative et scolaire. Ce projet est le fruit d'une large consultation avec l'ensemble de la communauté éducative. Il est partagé avec les villes de Lille et Hellemmes depuis 2005 et renouvelé tous les 4 ans. Il s'articule autour de 3 grandes ambitions qui sont :

- Accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants en venant enrichir les parcours éducatifs, en luttant contre les inégalités et en soutenant la communauté éducative dans son rôle auprès des enfants
- Agir sur le bien-être des enfants, dans une ville plus durable et solidaire en faisant des écoles des moteurs de la transition écologique dans la ville, en agissant sur la santé des enfants dans une approche globale et en veillant au développement des compétences psycho-sociales pour plus de solidarité et de bienveillance
- Développer le pouvoir d'agir des enfants dans une « Ville à hauteur d'enfants » en garantissant la participation active des enfants et la promotion de leurs droits et en faisant en sorte que la ville soit un espace de vie plus apaisé et plus propice aux jeux et aux déplacements des plus jeunes

A ce titre et au regard **des objectifs communs sur les enjeux éducatifs**, la Ville entend apporter son soutien à l'association SEVE

Considérant que le projet présenté ci-après par l'Association participe de cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique publique locale rappelées dans le préambule, les missions qui lui sont conférées telles que définies, par ailleurs, par ses statuts.

L'Association s'engage à mettre en œuvre un projet global ayant pour objectifs :

- De développer la pratique de l'attention et de généraliser la philosophie auprès des enfants

Pour cela l'association déploie des interventions en classe sous la forme de cycle de 10 séances animées par un animateur formé par SEVE et en binôme avec l'adulte référent du groupe d'enfants (l'enseignant en classe). Les thèmes des ateliers restent à définir par l'animateur SEVE en concertation avec la structure d'accueil.

Compte tenu de l'intérêt général de ces actions et en cohérence avec la politique mise en œuvre sur son territoire, la Ville a décidé de contribuer au financement de l'action de l'association par l'attribution d'une subvention.

La Ville n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est établie pour une durée d'un an. Elle prend effet à la date du passage en conseil communal et se termine le 31 août de l'année N+1.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à :

1. Utiliser la subvention uniquement pour l'objet décrit dans la délibération attribuant la subvention et votée par le Conseil municipal ;

2. Inscrire son projet associatif dans le respect des principes républicains de fonctionnement démocratique, de transparence de la gestion, d'égalité de traitement des usagers, et de laïcité, laquelle induit le respect de la diversité des opinions et des cultures, la liberté de conscience, l'égalité et la mixité entre les femmes et les hommes, la non-discrimination. En vertu des dispositions de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, le financement attribué à l'association ne pourra ainsi en aucun cas être utilisé à des fins culturelles ou de prosélytisme religieux. Ce principe engage également l'association à maintenir la neutralité de l'équipement public municipal qui pourra lui être mis à disposition pour l'accomplissement de ses activités ;
3. Adopter, dans son comportement général et particulièrement lors des actions réalisées du fait de la subvention, une démarche vertueuse en matière de sobriété énergétique et d'éco-responsabilité compatible avec la politique de Transition écologique menée par la Ville de Lille ou de ses Communes associées, dans le cadre de son Plan lillois pour le climat adopté en 2021 et de son Plan de sobriété énergétique présenté en 2022.

L'éco-responsabilité, ou responsabilité environnementale, est une démarche qui consiste à intégrer les enjeux de transition écologique dans l'ensemble de ses activités quotidiennes pour :

- Avoir une meilleure maîtrise des consommations d'énergie, en particulier carbonées, et d'eau, et préserver les ressources en général,
- Promouvoir les mobilités durables et partagées,
- Développer l'économie circulaire et les achats responsables, réduire les déchets et agir sur l'alimentation,
- Organiser des événements et avoir une communication éco-responsables

Des actions formalisées dans les demandes de subventions sont attendues et à valoriser auprès des dirigeants associatifs, des membres, des bénévoles et du grand public (signalétique, annonces, expositions, etc.).

4. Se conformer au formalisme, aux règles et au processus de demande de subvention de la Ville, accepter les conditions de versement fixées par la Ville, et ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés ou œuvres, sans autorisation formelle de la Ville ;
5. Informer la Ville de tout projet important de communication, en relation avec l'objet de la subvention, afin de préserver la cohérence de l'action communale ; et faire apparaître la participation de la Ville de Lille, par l'apposition de son logo, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels ;
6. Être en conformité avec ses obligations de déclarations sociales et fiscales pour l'année n-1 ;
7. Communiquer à la Ville l'ensemble des pièces budgétaires et comptables permettant d'identifier de manière claire et certaine l'affectation exclusive de la subvention au financement du projet répondant à l'intérêt général, ainsi que tout document budgétaire et comptable nécessaire à l'analyse de la situation financière du partenaire, pour l'exercice écoulé ;
8. Informer la Ville de tout changement substantiel intervenant dans sa situation (difficultés financières, procédures collectives, redressement judiciaire, etc.) ;
9. Faciliter le contrôle et l'évaluation, par la Ville et sous toute forme qu'elle jugera opportune, de l'utilisation des subventions versées ;
10. Souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, la collectivité communale ne pouvant être mise en cause en cas de défaut.

ARTICLE 4 – MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Afin de soutenir l'association pour les activités mentionnées à l'article 1, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de 2945 €.

Le montant de la subvention n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre des activités mentionnées à l'article 1 et estimés dans le Budget Prévisionnel figurant dans le dossier de demande de subvention.

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois après délibération en Conseil Municipal.

La subvention est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Toute autre subvention octroyée par la Ville à l'association pour la durée de la présente convention sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal conformément au vote du Budget Primitif.

L'association informe sans délai la Ville de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Si l'association vient à cesser son activité en cours d'action, quelle qu'en soit la raison, plus aucun versement de la subvention ne pourra intervenir. De même, toute subvention versée et non utilisée fera l'objet d'un reversement à la Ville.

Le manquement de l'association à ses obligations contractuelles, ou toute faute grave de sa part, pourra entraîner l'émission d'un titre de recette pour tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'Association informe sans délai la Commune de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la Commune sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 - CONTROLES DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

A. Evaluation générale

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place ou sur pièce peut être réalisé par la Ville. L'association s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de ce même article, l'association a l'obligation de fournir à la Ville une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Le refus de leur communication sera susceptible d'entraîner le retrait de la subvention ou la restitution des sommes versées, conformément à l'article 14 du Décret-Loi du 2 mai 1938.

Si la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association devra produire et communiquer à la Ville un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses dans les 6 mois suivants la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Conformément à l'article 43-IV de la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier à tout moment, sur la demande de la Ville, de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition pour répondre de ses obligations.

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à la Ville devra être revêtu du paraphe du président, représentant légal de l'Association.

L'association s'engage à prévenir sans délai la Ville de toute difficulté économique rencontrée dans le cadre de sa gestion. Les deux parties conviendront ensemble, dans la mesure des capacités de chacun, des dispositions à prendre concernant l'objet de la présente convention, en préservant la responsabilité de la Ville, qui ne saurait, dans le cadre de l'exécution de la présente convention, être recherchée par l'association.

Toute subvention qui n'aura pas été utilisée conformément à son objet sera reversée de plein droit à la Ville.

B. Evaluation des actions subventionnées

Les projets et activités subventionnés sont évalués sur un plan quantitatif, qualitatif et financier sous la forme d'un bilan réalisé par l'association, en lien avec les services de la Ville et de façon contradictoire. Pour toutes les actions subventionnées, l'association met en place un dispositif d'évaluation de satisfaction des bénéficiaires des actions et de présentation des résultats.

Au minimum, il est attendu :

- Pour les actions collectives : une liste précise des actions menées comportant la date des actions/événements, leur description, les partenaires mobilisés, le nombre des bénéficiaires, les effets attendus et les résultats
- Pour les actions individuelles : un tableau chiffré reprenant le nombre de bénéficiaires par quartier, par caractéristiques socio-démographiques (typologie familiale, catégorie d'âge, nature des ressources, etc.), par problèmes rencontrés, par partenaires mobilisés, par actions proposées/menées, ainsi qu'une synthèse de ces éléments

ARTICLE 7 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'ASSOCIATION

De manière générale, l'association s'engage à respecter ses obligations légales et réglementaires.

L'association devra établir ses comptes annuels conformément au plan comptable général du Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les articles L. 612-1 et R. 612-1 du Code de commerce prescrivent que toute personne morale de droit privé non commerçante ayant une activité économique doit faire certifier ses documents comptables par un commissaire aux comptes, dans des conditions fixées par décret et qui sont pour l'exercice, si deux des trois conditions suivantes sont réunies :

- Le total du bilan est supérieur à 1 550 000 €,
- Le chiffre d'affaires ou le montant des ressources excède 3 100 000 €,
- La personne morale emploie plus de 50 salariés.

Les articles L. 612-4 et D. 612-5 du Code de commerce disposent qu'un commissaire aux comptes ainsi qu'un suppléant devront être nommés par les associations recevant par an une somme fixée par décret

et qui est pour l'exercice à plus de 153 000 € d'aides directes de personnes publiques, et qu'un bilan, un compte de résultat et une annexe devront être établies.

En contrepartie du versement de la subvention, l'association devra communiquer à la Ville, au plus tard six mois après la date de clôture de son exercice comptable :

- Son bilan et son compte de résultat détaillés ainsi que ses annexes, certifiés par le Président de l'association ou le commissaire aux comptes,
- Le rapport complet du commissaire aux comptes (si l'association a cette obligation ou si elle a fait volontairement appel à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes),
- Le rapport d'activité définitif de l'année écoulée.

Tous les renseignements complémentaires demandés par la Ville lui seront délivrés sous quinzaine.

ARTICLE 9 – CONDITIONS DANS LESQUELLES L'ASSOCIATION PEUT CONSERVER TOUT OU PARTIE DE LA SUBVENTION N'AYANT PAS ETE INTEGRALEMENT CONSOMMEE

En cas de consommation non intégrale de la subvention, l'association informe la Ville par écrit en indiquant :

- Le montant consommé et le montant non consommé de la subvention
- Le cas échéant, le simple report à l'année suivante du montant non consommé de la subvention, par la formalisation, dans la demande de subvention de l'année suivante, d'une réduction équivalente et par la comptabilisation, au bilan et au compte de résultat de l'association, de fonds dédiés correspondant à ce montant non consommé
- Le cas échéant, l'activité concernée par ce report, nécessairement la même que celle mentionnée à l'article 4 de la présente convention ou une activité équivalente en termes de public, territoire et modalités de mise en œuvre

Dans l'hypothèse où le report susvisé n'est pas ou ne peut être mis en œuvre, le montant non consommé de la subvention fera l'objet d'un reversement à la Ville après émission du titre exécutoire de recettes correspondant.

ARTICLE 10 – SANCTIONS

En cas de violation par l'association de l'une des clauses de la présente convention, ou de faute grave de sa part, la Ville lui adressera une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, prévoyant un délai de mise en conformité à compter de sa réception.

En l'absence de réponse ou de diligence de l'association, la Ville pourra demander le reversement de tout ou partie de la subvention.

Le non-respect des dispositions légales rappelées dans les articles précédents ainsi que de toutes celles ayant trait, d'une manière générale, à la transparence financière, implique de plein droit le reversement intégral de la subvention.

Un courrier de relance sera adressé par la Ville à l'association par lettre recommandée avec accusé de réception avant que le reversement fasse l'objet de l'émission d'un titre exécutoire de recettes, transmis au comptable chargé de recouvrer par tous moyens.

ARTICLE 11 – RESILIATION DE LA CONVENTION

A. Non-exécution de la convention et faute de l'association

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, ou de faute grave de la part de l'association, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et demeurée infructueuse

Les parties ne peuvent prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature du fait de cette résiliation.

B. Dissolution – Redressement ou liquidation judiciaire de l'association

La convention est résiliée de plein droit par la Ville de Lomme en cas de dissolution de l'association, mise en règlement judiciaire ou liquidation des biens de cette dernière, sauf continuation de l'activité dûment autorisée.

L'association ou ses mandataires ne peuvent prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature du fait de la résiliation de la convention.

C. Force majeure

En cas de force majeure, définie comme la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties (catastrophes naturelles, acte de terrorisme...), celles-ci mettront tout en œuvre pour permettre la poursuite de l'exécution de la présente convention.

En cas d'impossibilité, et après discussion, elles peuvent, l'une ou l'autre, mettre fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties ne peuvent prétendre à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 – LITIGES

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de difficulté relative à l'interprétation ou à l'exécution d'une ou plusieurs des dispositions de la présente convention, les parties contractantes s'efforceront de résoudre ces différends à l'amiable. Une conciliation devra être recherchée par les parties, permettant à chacune d'elles de faire valoir ses observations.

Le Tribunal Administratif de Lille est seul compétent pour connaître des litiges éventuels qui en découleraient.

Les annexes éventuellement jointes (dernière déclaration des dirigeants à la Préfecture, programme détaillé des actions de l'association, budget prévisionnel) font partie intégrante de la présente convention et constituent donc au même titre des documents contractuels.

Fait à Lomme en deux exemplaires originaux

Le 26 mai 2025

Monsieur Frédéric Lenoir

Monsieur Olivier Caremelle



ASSOCIATION SEVE
A1502 2 de 1901
4 rue du Lycée - 92330 SCEAUX
contact@asso-seve.org
061 828 517 912 80029

Président de l'Association

Maire de Lomme
Conseiller Départemental Du Nord

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : Collège Guy Mollet

Nom du projet : A new friendship is born

Montant souhaité : 480 euros

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)
-

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination : Collège Guy Mollet

1.2 Numéro Siret : 195 945 233 00011

1.2 bis code NAF : 8531Z

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : 0594523w

1.4 Adresse du siège social : 58ter Avenue Roger Salengro

Code postal : 59160 Commune : Lomme

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : CANON Prénom : Denis

Fonction : Principal

Téléphone : 03.20.92.03.07 Courriel : ce.0594523w@ac-lille.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : BOULONNE Prénom : Karine

Fonction : Principale adjointe

Téléphone : 06.08.36.84.73. Courriel : karine.boulonne@ac-lille.fr

2. Bilan financier (pour les associations)

Nom de l'association « _____ »

Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 1	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable			
	Compte courant	€	
	Livret	€	
	Caisse	€	

Nom du Signataire :

Qualité :

Date :

Signature :

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « A new friendship is born » Structure / association : « Collège Guy Mollet de Lomme »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	3968	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	480
63 - Impôts et taxes	0	Familles	3488
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	3968	TOTAL DONT CVN	3968

Nom du Signataire : CANON

Qualité : Principal

Date : 4/4/2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) CANON Denis

Représentant(e) légal(e) de l'association/structure : Collège Guy Mollet de Lomme

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : _____ 480 _____ € au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

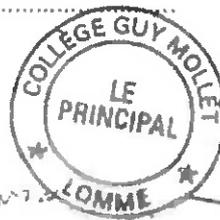
=> Joindre un RIB

Fait, le 06/24/2025

A Lomme

Signature

Denis Canon



3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : Collège Guy Mollet

Nom du projet : No stress : bien-être au collège

Montant souhaité : 758 euros

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination : Collège Guy Mollet

1.2 Numéro Siret : 195 945 233 00011

1.2 bis code NAF : 8531Z

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : 0594523w

1.4 Adresse du siège social : 58ter Avenue Roger Salengro

Code postal : 59160 Commune : Lomme

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : CANON Prénom : Denis

Fonction : Principal

Téléphone : 03.20.92.03.07 Courriel : ce.0594523w@ac-lille.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : BOULONNE Prénom : Karine

Fonction : Principale adjointe

Téléphone : 06.08.36.84.73. Courriel : karine.boulonne@ac-lille.fr

2. Bilan financier (pour les associations)

Nom de l'association « _____ »

Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 1	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable			
	Compte courant	€	
	Livret	€	
	Caisse	€	

Nom du Signataire :

Qualité :

Date :

Signature :

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « No Stress ! » Structure / association : « Collège Guy Mollet de Lomme »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	258.32	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	600		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	758
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	858.32	TOTAL DONT CVN	858.32

Nom du Signataire : CANON

Qualité : Principal

Date : 4/4/2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) CANON Denis

Représentant(e) légal(e) de l'association/structure : Collège Guy Mollet de Lomme

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : _____ 758 _____ € au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 06/24/2025

à Lomme

Signature

denis CANON


3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : collège Jean Jaurès de Lomme

Nom du projet : « Projet vélo »

Montant souhaité : 1200€

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)
-

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination : collège Jean Jaurès

1.2 Numéro Siret : 159 0131 9000 10

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.4 Adresse du siège social : 1 rue de la paix du 8 mai 1945

Code postal : 59160 Commune : Lomme

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : Devineau Prénom : Isabelle

Fonction : principale

Téléphone : 03 20 17 07 57

Courriel : isabelle.devineau@ac-lille.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Kokocinski

Prénom : Claire

Fonction : enseignant

Téléphone : 03 20 17 07 57

Courriel : claire.kokocinski@ac-lille.fr

Date : 04/04/2025
 Signature :

J. Dericau


2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « vélo » Structure / association : « collège Jean Jaurès »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	170€	73 - Concours publics	
Autres fournitures	350€	74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations	1 980€		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) : AIL	1 300€
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	1 200€
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	

862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	2 500€	TOTAL DONT CVN	2 500€

Nom du Signataire : Devineau Isabelle

Qualité : Principale

I. Devineau

Date : 04/04/2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Devineau Isabelle

Représentant(e) légal(e) de la structure : collègue Jean Jaurès

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 1 200 € au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le04/04/2025..... À Lomme

Signature

I. Devineau



3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : Collège Jean Jaurès - Lomme

Nom du projet : Folies Baroques

Montant souhaité :

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)
-

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination : Collège Jean Jaurès

1.2 Numéro Siret : 1959 0131 9000 10

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.4 Adresse du siège social : 1 rue de la paix du 8 mai 1945 - Lomme

Code postal : 59160 Commune : Lille

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : .DEVINEAU Prénom : Isabelle

Fonction : Chef d'établissement

Téléphone : 03 20 17 07 57 Courriel : principal.0590131x@ac-lille.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : KHOUDJA Prénom : Catherine

Fonction : Professeur d'éducation musicale et chant choral

Téléphone : 03 20 17 07 57 Courriel : catherine.khoudja@ac-lille.fr

2. Bilan financier (pour les associations)

Nom de l'association « _____ »

Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation 1		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		0
Excédent (bénéfice)			Insuffisance (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN			TOTAL DONT CVN		
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant		€		
	Livret		€		
	Caisse		€		

Nom du Signataire :

Qualité :

Date :

Signature :

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « Folies Baroques » Structure / association : « Collège Jean Jaurès - Lomme »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	1690	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres (parking)	100	Ville de Lomme	1000
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers autres			790
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	1790	TOTAL DONT CVN	1790

Nom du Signataire : Devineau

Qualité : Chef d'établissement

Date : 22/04/2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Isabelle DEVINEAU

Représentant(e) légal(e) de l'association/structure : Collège Jean Jaurès - Lomme

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 1000 € au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait le 22 avril 2025 À Lille

Signature



3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : Ecole maternelle Defrenne

Nom du projet : Associer les parents à l'éveil des tout petits

Montant souhaité : 3500€

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)
-

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination : Ecole Maternelle Defrenne

1.2 Numéro Siret : 215 903 550 00089

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.4 Adresse du siège social : 51 rue Defrenne

Code postal : 59160 Commune :

LOMME

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : Boulet Prénom :

Marion Fonction : .Directrice

Téléphone : 03 20 92 48 27 Courriel : ce,0594453v@ac-lille.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Bilan financier (pour les associations)

Nom de l'association «Defrenne»

Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	910,5€
Achats matières et fournitures	1164	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 1	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0	Ville de Lomme	1925€
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	88,64	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	142,85		
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
Charge des activités éducatives	370,69	756. Cotisations	711
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	177
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	1767€	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	3723€
Excédent (bénéfice) 1956,26€		Insuffisance (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable			
	Compte courant	€	
	Livret	€	
	Caisse	€	

Nom du Signataire : BOULET MARION

Qualité : DIRECTRICE

Date : 04/04/2025

Signature :



2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « Associer les parents à l'éveil des tps » Structure / association : « à l'école Defrenne »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	3500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3030	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières (transports)	470	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéficiaires (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	3500	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	3500
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

Nom du Signataire : BOULET MARION

Qualité : DIRECTRICE

Date : 04 AVRIL 2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) BOULET MARION

Représentant(e) légal(e) de l'association/structure : ECOLE DEFRENNE

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 3500__€ au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 04 avril 2025 À lomme

Signature

3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : ECOLE ROGER SALENGRO

Nom du projet : Création d'une ludothèque

Montant souhaité : 750 €

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)
-

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination : ..ECOLE ROGER SALENGRO

1.2 Numéro Siret : 21590355000188

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W593001249

1.4 Adresse du siège social : .257 Rue Arthur Notebart

Code postal : .59160 Commune : Lomme

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : RENAUX

Prénom : FABRICE

Fonction : .DIRECTEUR

Téléphone : 0320924395

Courriel : ce.0594698l@ac-lille.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Bilan financier (pour les associations)

Nom de l'association « OCCE 0307 »

Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024

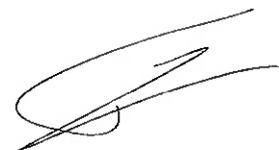
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	5524,64	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1130,91
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 1	2085
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	2035
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	50
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	445,90	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	5970,54	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	4501,41
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	1469,13
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable			
	Compte courant	€	
	Livret	€	
	Caisse	€	

Nom du Signataire : **RENAUX FABRICE**
DIRECTEUR

Qualité :

Date : **04/04/2025**

Signature :



2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « LUDOTHEQUE A SALENGRO » Structure / association : « ECOLE ROGER SALENGRO »

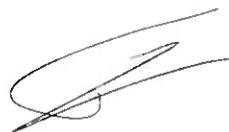
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1050	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	600	73 - Concours publics	
Autres fournitures	450	74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	750
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			300
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	1050	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	1050
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

Nom du Signataire : RENAUX FABRICE

Qualité : Directeur

Date : 04/04/2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .RENAUX FABRICE

Représentant(e) légal(e) de l'association/structure : OCCE 0307

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

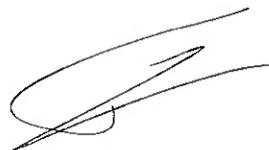
- demander une subvention de : 750 € au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 04/04/2025

À LOMME

Signature



3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union

européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025 PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : Ecole Voltaire-Sévigné

Nom du projet : PAA - réalisation d'une fresque collective au motif floral sur les façades extérieures des 2 bâtiments de la cour (dans le cadre des « cours à vivre » et à l'occasion de la célébration du 70^{ème} anniversaire de l'école)

Montant souhaité : 4 000 €

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)
-

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination : Office Central de la Coopération à l'Ecole du Nord

Sigle de l'association : OCCE NORD Site web: <https://ad59.occe.coop/>

1.2 Numéro Siret : 39045924600042

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.4 Adresse du siège social : 543 rue d'Arras

Code postal : 59500 Commune : DOUAI

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : MOLLIERE

Prénom : Jean-Pierre

Fonction : Président

Téléphone : 03 27 08 01 20

Courriel : ad59@occe.coop

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : MARTIN

Prénom : Philippe

Fonction : Directeur école Voltaire-Sévigné – coopérative OCCE 1787

Téléphone : 03.20.92.42.09

Courriel : ce.0596209d@ac-lille.fr

2. Bilan financier (pour les associations)

Nom de l'association « OCCE 1787 »

Année 2024 (année 2023 si l'année en cours n'est pas validée) ou exercice du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		2727,63	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		7329,34
Achats matières et fournitures		2727,63	73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation 1		5377,00
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		16675,66			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance		147,30	Conseil-s Régional(aux) :		
Charge des activités éducatives		16528,36	Conseil-s Départemental (aux) :		
62 - Autres services extérieurs		30,12			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		5377,00
Publicité, publication			Subvention annuelle Municipalité		2227,00
Déplacements, missions			Subvention PAA projet prévention harcèlement hip-hop		3150,00
Services bancaires, autres		30,12	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
63 - Impôts et taxes		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Impôts et taxes sur rémunération			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Autres impôts et taxes			Autres établissements publics		
64 - Charges de personnel		0	Aides privées (fondation)		
Rémunération des personnels			75 - Autres produits de gestion courante		7285,00
Charges sociales			756. Cotisations		3682,50
Autres charges de personnel			758. Dons manuels -- Mécénat (APE, DSDEN, Denier)		3602,50
65 - Autres charges de gestion courante		533,80	76 - Produits financiers		
Cotisations versées à l'OCCE		533,80	77 - Produits exceptionnels		0
			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
66 - Charges financières			79 - Transfert de charges		
67 - Charges exceptionnelles		700,00			
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		1868,26			
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		22525,47	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		19991,34
Excédent (bénéfice)			Insuffisance (déficit)		2534,13
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations			875 - Bénévolat		
864 - Personnel bénévole					
TOTAL DONT CVN			TOTAL DONT CVN		
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant		14671,02 €		
	Livret		0,00 €		
	Caisse		259,56 €		

Nom du Signataire : MARTIN Philippe

Qualité : Directeur école Voltaire-Sévigné

Date : 01/04/2025

Signature :


 ECOLE VOLTAIRE-SEVIGNE
 1 rue de Jules Verne, 41500
 Tel: 03 25 96 41 17
 Mairie de Sévigné
 41500 Sévigné-sur-Mer

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « PAA réalisation de fresque » Structure / association : « OCCE 1787 – école Voltaire-Sévigné »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2000,00	70 - Participation de la coopérative scolaire	750,00
Achats matières et fournitures	1900,00	73 - Concours publics	
Autres fournitures (outils)	100,00	74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	
			4 000,00
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	3 500,00	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3 500,00	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels – Mécénat (APE + Denier des écoles laïques)	
			750,00
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	5 5000,00	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	5 500,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	5 500,00	TOTAL DONT CVN	5 500,00

Nom du Signataire : MARTIN Philippe

Qualité : Directeur

Date : 01/04/2025

Signature :


ECOLE VOLTAIRE-SEVIGNE
1 rue Emile Zola 59140 SEVIGNE
 Tél. 03 20 99 42 00
 Fax 03 20 99 42 01
 Site : www.ecole-voltaire-sevigne.fr

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) MARTIN Philippe

Représentant(e) légal(e) de l'association/structure : OCCE 1787 – coopérative école Voltaire-Sévigé

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 3000,00 € au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2025 »

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 01/04/2025 À Lomme

Signature


Philippe Martin
ECOLE VOLTAIRE-SEVIGÉ
1787 - 1787 - 1787 - 1787
Tel : 03 20 30 30 30
Mail : occe@voltaire-sevige.fr
Site : www.voltaire-sevige.fr

3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : Association SEVE

Nom du projet : Tous citoyens grâce à la Philo

Montant souhaité : 2945 EUROS

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)
-

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination :Association SEVE (Savoir être et vivre ensemble).....

1.2 Numéro Siret : 82857797300039 1.2 bis code NAF : 94.99Z

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.4 Adresse du siège social : 84 RUE DU LYCEE

Code postal :92330..... Commune : ..SCEAUX

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : LENOIR..... Prénom : FREDERIC

Fonction :PRESIDENT

Téléphone : Courriel : direction@asso.seve.org

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Combris Prénom : Gaëlle

Fonction : Déléguée territoriale des Hauts de France

Téléphone : 06-41-30-16-42. Courriel : g.combris@asso.seve.org

2. Bilan financier (pour les associations)

Nom de l'association « _Association SEVE_ Voir pièces jointes _au dossier_ »

Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation 1		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		0
Excédent (bénéfice)			Insuffisance (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN			TOTAL DONT CVN		
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant		€		
	Livret		€		
	Caisse		€		

Nom du Signataire :

Qualité :

Date :

Signature :

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « Tous citoyens grâce à la Philo » Structure / association : « Association SEVE__ »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1856	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
Etudes et prestations de service	1856	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	126		
Locations			
Entretien et réparation	126		
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme PEG	2945
63 - Impôts et taxes	51		
Impôts et taxes sur rémunération	51		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	802	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	537	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	264	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	205
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	315		
Frais financiers autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	3150	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	3150
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	315	87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	315	875 - Bénévolat	315
TOTAL DONT CVN	3465	TOTAL DONT CVN	3465

Nom du Signataire : Frédéric Lenoir

Qualité : Président

Date : 7/04/2025

Signature :



ASSOCIATION SEVE
ASSO LIA 1901
 4 rue du Lycée - 92330 SCEAUX
 contact@asso-seve.org
 SIRET 828 577 973 00039

1. Ne pas indiquer les centimes d'euros.

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)Frédéric Lenoir.....

Représentant(e) légal(e) de l'association/structure : SEVE (Savoir Être et Vivre Ensemble)

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 9500_€ au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le7/04/2025..... À ...SCEAUX

Signature


ASSOCIATION SEVE 
Asso LA 1901
4 rue du Lycée - 92330 SCEAUX
contact@asso.seve.org
SIRET 826 577 973 80039

3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : Comité National de Solidarité Laïque pour sa délégation départementale du Nord

Nom du projet : Accès à la lecture par un livre personnalisé au nom de l'enfant (Livre de la jungle ou bien Odyssée d'Ulysse)

Montant souhaité : 3000 €

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)
-

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination :

Comité National de Solidarité Laïque pour sa délégation départementale du Nord

1.2 Numéro Siret : 393 797 920 00040

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W751 048 832

1.4 Adresse du siège social : .22 rue Corvisart / 56, avenue Kennedy

Code postal : 75013 / 59000 Commune : PARIS / LILLE

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : .HARSTER Prénom : Anne-Marie

Fonction : Présidente (nationale)

Téléphone : . 06 88 23 29 67 Courriel : presidence@solidarite-laique.org

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : THYS Prénom : Dominique

Fonction : Délégué départemental du Nord

Téléphone : 06 88 05 95 67 Courriel : solidarite-laique59@laposte.net

2. Bilan financier (pour les associations)

Nom de l'association « _____ »

Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 1	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1 ^{ère} page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable			
	Compte courant	€	
	Livret	€	
	Caisse	€	

Le bilan financier est national niquement. Notre compte bancaire est rattaché à celui de SL National. Nous n'avons pas de statut juridique autonome : nous sommes une délégation....

Nom du Signataire : _____ Qualité : _____

Date : _____ Signature : _____

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « Accès à la lecture avec un livre personnalisé au nom de l'enfant »

Structure / association : « Délégation départementale de Solidarité Laïque dans le Nord »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4500 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	4500 €	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	4500 €
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	3000 €
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	1500 €
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels – Mécénat de Solidarité Laïque	1500 €
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	4500 €	TOTAL DONT CVN	4500 €

Nom du Signataire : Dominique THYS

Qualité : Délégué départemental de Solidarité Laïque dans le Nord

Date : 10 avril 2025

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) THYS Dominique

Représentant(e) légal(e) de l'association/structure : Délégation départementale de Solidarité Laïque dans le Nord

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 3000 € au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 10 avril 2025 À LILLE

Signature



3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

PROJET EDUCATIF GLOBAL

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Cocher les cases correspondant à votre demande :

Structure : Buena Vista Video Club

Nom du projet : Reportage participatif : protéger la biodiversité lommoise

Montant souhaité : 2850 €

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024 (pour les associations)
- RIB de la structure
- Le budget prévisionnel DU PROJET **daté et signé par le responsable/président**
- Bilan d'activité 2023 **daté et signé par le président** (pour les associations)
-

1- Identification de la structure

1.1 Nom - Dénomination : Buena Vista Video Club

1.2 Numéro Siret : 83331102000048

1.2 bis code NAF : 9499Z

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W595030036

1.4 Adresse du siège social : 33 rue Anatole France

Code postal : 59160 Commune : Lomme

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : Barbosa Prénom : Juan Camilo

Fonction : Président

Téléphone : Courriel : buenavista.videoclub@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Cys Prénom : Hélène

Fonction : Directrice

Téléphone : 0652385402 Courriel : buenavista.videoclub@gmail.com

2. Bilan financier (pour les associations)
Nom de l'association « Buena Vista Video Club »
Année 2023

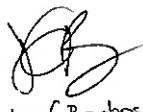
CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		4662	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		44967
Achats matières et fournitures		3495	73 - Concours publics		
Autres fournitures		1167	74 - Subventions d'exploitation 1		3200
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		117	FDVA		1800
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance		117	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		560	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			AIL		1000
Publicité, publication					
Déplacements, missions		252	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		
Services bancaires, autres		308	Ville de Lomme - fonctionnement		400
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		44945	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		22824	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		21974	Autres établissements publics		
Autres charges de personnel		147	Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante		160	75 - Autres produits de gestion courante		37
			756. Cotisations		37
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		50444 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		48204 €
Excédent (bénéfice)			Insuffisance (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	1000		87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1500		871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		1500
TOTAL DONT CVN	52944		TOTAL DONT CVN		49704
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant		18676,51 €		
	Livret		€		
	Caisse		€		

Nom du Signataire : Juan Camilo Barbosa

Qualité : Président

Date : 10 avril 2025

Signature :



Juan Camilo Barbosa

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3. Budget prévisionnel du projet « reportage participatif : protéger la biodiversité lommoise »

Structure / association : « Buena Vista Video Club »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	420 c
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	420 c		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	2850
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	1371	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	1329	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	100	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	50		
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	3270 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	3270 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	100	87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	200	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

Nom du Signataire : Juan Camilo Barbosa

Qualité : Président

Date : 10 avril 2025

Signature :



Juan Camilo Barbosa

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros. 2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

4. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) . Juan Camilo Barbosa

Représentant(e) légal(e) de l'association/structure : Buena Vista Video Club

Pour les associations, si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (3).

Déclare :

- que l'association/structure est à jour de ses obligations administratives (4), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association/structure souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association/structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association/structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (5)

inférieur ou égal à 500 000 €

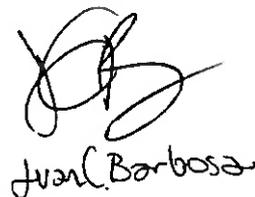
supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 3270 € au titre des appels à projet « Projet Educatif Global 2024 »
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 10 avril 2025 À Lomme

Signature



Juan Camilo Barbosa

3 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

4 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

5 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.